

«Solution définitive» : Abdelrazik sollicite à nouveau une rencontre avec le gouvernement Harper

Montréal, le 20 juillet 2009 – Suite à la divulgation d'une série de notes de service obtenues en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, Abousifian Abdelrazik exige de nouveau une réunion avec le Ministre des Affaires étrangères Lawrence Cannon et le Ministre de la Sécurité publique Peter Van Loan. Notes de service originales : www.peoplescommission.org/fr/abdelrazik/secret.php

Une série d'échanges entre des membres haut-placés du Ministère des Affaires étrangères à Ottawa et le personnel consulaire canadien à Khartoum révèlent en effet que dès mars 2006, Ottawa a été avisé d'agir rapidement pour rapatrier M. Abdelrazik parce qu'une branche du gouvernement soudanais considérait une « solution définitive » dans son cas.

« Lorsque j'ai vu ces documents, j'ai été choqué de constater que les représentants du gouvernement canadien avaient reçu un avertissement aussi clair et qu'ils n'ont rien fait pour me ramener à la maison ... À quoi pensaient-ils? » a déclaré Abdelrazik.

« Ces documents démontrent que les autorités canadiennes se sont conduites d'une manière qui devrait vivement préoccuper tous les Canadiens et Canadiennes », a déclaré Brian Aboud, porte-parole du projet Retour au bercail à Montréal. « Cette ligne de conduite est d'autant plus troublante à la lumière du jugement de la Cour fédéral du 4 juin dernier, indiquant que le SCRS était probablement impliqué dès le début dans la détention de M. Abdelrazik au Soudan ».

« Les deux représentants de l'ambassade canadienne au Soudan qui ont envoyé ces notes de service avertissant de la possibilité d'une solution définitive ont affirmé lors de leur contre-interrogatoire en cour qu'ils pensaient qu' Abousifian Abdelrazik était torturé pendant cette période », a indiqué Karen Cocq, également porte-parole du projet Retour au bercail. « Ils ont pris au sérieux cette menace de mort et en ont informé Ottawa. Mais Ottawa a décidé de continuer d'empêcher son retour », a-t-elle ajouté.

« Dès 2006, il était on ne peut plus clair que les Canadiens détenus à l'étranger suite à des allégations liées d'une quelconque façon au terrorisme étaient susceptibles d'être torturés ou d'être l'objet d'autres violations graves des droits humains. Ainsi, de balayer du revers de la main des notes de services faisant état d'une menace de « solution permanente » par les autorités soudanaises est choquant et injustifiable. Des explications doivent être fournies. Les ministres Cannon et Van Loan doivent s'asseoir avec M. Abdelrazik pour lui donner des réponses à ses questions », a affirmé Mme. Béatrice Vaugrante, Directrice générale, Amnistie internationale Canada.

Le 7 juillet 2009, M. Abdelrazik a écrit au ministre des Affaires étrangères Lawrence Cannon et au ministre de la Sécurité publique Peter Van Loan, leur demandant un rendez-vous pour discuter des réactions justes et appropriées aux abus qu'il a subis et pour explorer les démarches que pourraient entreprendre le gouvernement canadien pour le retirer de la liste 1267 des Nations unies.

La résolution 1267 des Nations unies implique un gel total des avoirs pour ceux nommés sur la liste. Les lois canadiennes s'appliquant à cette liste interdisent à quiconque d'offrir à M. Abdelrazik une aide matérielle quelconque, peu importe qu'il s'agisse de salaire, de prêts, de nourriture, de vêtements, et même d'assurance-maladie.

« Je veux que ma vie revienne à la normale. Pour y parvenir, je dois recevoir des réponses. Je dois recevoir des garanties formelles que tout est bel et bien fini - pas seulement pour moi mais aussi pour tous les autres. Et j'ai aussi besoin que le gouvernement fasse les efforts nécessaires pour enlever mon nom de cette liste » explique M. Abdelrazik.

Contacts médias: Karen Cocq 613 203 8464 et Brian Aboud 514 274 3566

Renseignements supplémentaires : La «solution définitive»

Notes de service originales : <http://www.peoplescommission.org/fr/abdelrazik/secret.php>

Une note de service, datée du 21 mars 2006, portant la mention confidentielle a été envoyée à John Digangi et Daniel Levermore, représentants des Affaires étrangères, avec une copie conforme aux autres représentants à Ottawa affirmait « nous jugeons crédible la référence verbale (du gouvernement soudanais) à une solution définitive dans ce cas ». Cette note continue en avertissant que si le Canada n'agit pas rapidement pour rapatrier M. Abdelrazik, le cas sera transféré aux services de renseignement militaires, qui, note-t-on « agissent en tout impunité - il existe des preuves que la plupart des soudanais portés «disparus» sont disparus alors qu'ils étaient entre les mains des services de renseignement militaires ».

Le 17 avril 2006, une note de service faisant suite à la première poursuit « Nous pensons être bientôt invité à une rencontre avec (le gouvernement soudanais) pour aplanir les difficultés relatives aux détails et aux conditions de libération et de retour d' Abousfian Abdelrazik au Canada. Des réponses vagues ne seront pas tolérées...»

La réponse glaciale d'Ottawa est arrivée dans une note de service identifiée «secrète» qui a été envoyée le 21 avril 2006. Digangi écrit : « nous ne sommes malheureusement pas en position présentement de vous donner des informations précises quand à la façon dont le retour se fera... Malgré le fait que les autorités soudanaises n'aimeront certainement pas cette réponse, vous ne devrez... en aucun cas faire d' autres commentaires à ce sujet... Vous devez aussi savoir que présentement nous ne considérons aucun/aucun vol spécial pour ramener le sujet au Canada. »

Vous trouverez plus de renseignements à : www.peoplescommission.org/abdelrazik_fr.php

Source:

Projet Retour au bercail

projectflyhome@gmail.com

www.peoplescommission.org